

Licenciements : ça saigne...

La trêve électorale est terminée, les plans dit « sociaux » ressortent des cartons ici et là. Que se soit dans l'automobile, les télécommunications, le bâtiment, les transports... Toutes les industries sont touchées. Des licenciements en cascades, des nouveaux retraités non remplacés, des départs volontaires encouragés... Près de 85 000 emplois sont menacés, de PSA Aulnay pour les plus emblématiques aux PME asphyxiées par la crise pour les moins médiatiques.

Pour le patronat et « les experts économiques » la saignée est importante et présentée comme inévitable. Les entreprises les plus faibles disparaissent. L'effet domino se répercute mécaniquement sur les sous-traitants alors que les entreprises du CAC 40 entendent rassurer les actionnaires et les marchés financiers en procédant à un charcutage et un dégraissage en règle.

Ainsi va le capitalisme, la crise est profitable aux moins scrupuleux et apparaît comme un bon prétexte pour geler les salaires, les embauches, augmenter les cadences et culpabiliser les salariés avec le fameux chantage à l'emploi !

Pendant ce temps là, les files d'attente à la CAF, au Pôle Emploi explosent. Les « licenciés économiques » de fraîches dates arrivent et s'engagent dans des reclassements personnalisés souvent externalisés à des cabinets privés qui s'engraissent sur le dos des privés d'emplois.

Pour encadrer cette « armée de réserve », Pôle Emploi invente de nouveaux procédés de flicage et de contrôle social. Du côté de la CAF les suspensions d'allocations se multiplient, la détresse aussi : à Mantes la Jolie un allocataire s'est suicidé en s'immolant dans la CAF locale.

Le changement c'est maintenant qu'ils disaient... Mais comme en 1997, lors de la fermeture de l'usine Renault Vilvoorde, le gouvernement « socialiste » proclame son impuissance, les milliards d'aides financières ou d'exonérations de cotisations patronales accordées généreusement ne sont pas réclamés. L'interdiction des licenciements ? Jamais évoquée ! Alors ne parlons pas de réquisition ouvrière ou d'autogestion de la production...

Face à cette saignée, on ne pourra une fois de plus compter que sur nous même et la construction d'un rapport de force exemplaire.

CNT c'est quoi ?

- UN SYNDICAT** Parce que le syndicat est une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et tenter, demain, de réorganiser la société.
- DE COMBAT** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.
- AUTOGESTIONNAIRE** Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqués eux-mêmes.
- SOLIDAIRE** Parce que les hiérarchies s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée.
- ANTICAPITALISTE** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement. Un projet révolutionnaire.



LES CONTI GONFLES A BLOC

PROJECTION + DEBAT

Jeudi 27 Septembre à 20h au Cinema Etoile Cosmos - Chelles

La CNT, en partenariat avec le cinéma le Cosmos, organise une projection du film de Philippe Clatot suivie d'un débat autour des licenciements en présence d'un syndicaliste de PSA Aulnay.

Ce documentaire, financé par une souscription lancée auprès des ex-salariés de l'usine Continental à Claroix, dans l'Oise, suit l'aventure des « Conti » qui cherchent à se défendre, depuis les débuts des assemblées générales devant l'usine jusqu'à l'annonce d'indemnisation par Continental, en passant par les réunions du comité de lutte, les assemblées générales, les manifestations, les fêtes de soutien ... Une aventure humaine et collective de lutte solidaire.

Grand prix 2012 du 3ème festival international « Filmer le travail » de Poitiers, ce documentaire a quelque chose d'original, de neuf. Peut-être parce que les trahisons ont été trop nombreuses, trop grosses, trop insupportables (les patrons, l'Etat, la justice...). Peut-être parce que les organisations syndicales ont été dépassées. Peut-être parce que les travailleurs en colère ont eu le courage de la transgression.

3 QUESTIONS A Xavier Mathieu -syndicaliste Conti

OAF : Le 30 juin dernier, la mission d'Altedia et de la cellule de reclassement prenait fin. Quel bilan tires-tu de ce suivi privé ?

XM : Le bilan est tout simplement catastrophique et purement une escroquerie de la part d'ALTEDIA créé rappelons-le par le célèbre Raymond Soubie conseiller spécial de Sarkozy !! Ce cabinet de reclassement c'était engagé à reclasser 80% des salariés à 80% du salaire minimum. Aujourd'hui sur 1120 licenciés 600 sont rentrés à Pôle Emploi d'autres sont en CDD et environ 80 ont créé ou repris un commerce 20 % ont déposé le bilan. Il y a exactement 250 CDI point !!!! Et pour ce carnage ALTEDIA a touché la modique somme de 6 millions d'euros. Plus de 700 personnes attaquent Continental aux prudhommes pour contester les raisons économiques de leurs licenciements: le rapport d'expertise est consternant les avocats ont les armes pour pouvoir mettre ces voyous sur le carreau.

OAF : Après la fermeture de l'usine, la lutte ne s'est pas arrêtée. Pourquoi avez-vous, entre autres, occupé le siège régional de Pôle Emploi ?

XM : 3 ans après on fait encore des AG à plus de 400 personnes et quelques interventions pour montrer que la bête est bien vivante, comme l'envahissement de la direction régional de Pôle Emploi à Amiens. Le directeur ayant voulu faire du zèle lors d'une réunion de travail en affirmant que les Conti allaient arriver à Pôle Emploi et qu'il allait s'occuper particulièrement de nous et de moi personnellement en point d'honneur... Le lendemain 250 personnes envahissent son bureau; non seulement il dément courageusement les propos rapportés mais on sort avec la garantie qu'aucune radiation de Conti ne sera envisagée sans en avertir et en avoir discuté avec la commission de suivi !!! Pas de secret si on leur montre pas la force...

OAF : Un dernier mot sur les plans de licenciements annoncés.

XM : Les mois à venir vont être catastrophiques si la classe ouvrière ne montre pas les dents et ne se serre pas les coudes pour rappeler à cette bande de parasites que ce ne sont pas eux qui nous nourrissent mais notre travail et notre sueur et qu'au contraire ce sont nous les travailleurs qui les rendons riches de notre exploitation et de notre travail !!!!

Il ne faut strictement rien attendre de Hollande et de sa clique qui trahiront sans hésiter, ni rien des directions syndicales qui comme mon syndicat la CGT est engluée dans des batailles de pouvoir, j'en ai mal à ma CGT dont je suis adhérent depuis plus de 20 ans !!! Il ne faut confier notre peau qu'à nous-mêmes et bien se mettre en tête que c'est la guerre et que notre seule arme c'est notre nombre et notre union sans ça c'est la mort assurée !!! N'attendons pas qu'ils nous bouffent !! Pétons leurs les dents avant !!!! LOL

Xavier MATHIEU

JEUDI 27 SEPTEMBRE à 20H

Les Conti

un film de Philippe Clatot

GONFLÉS À BLOC

PROJECTION

SUIVIE D'UN DEBAT
AUTOUR DES LICENCIEMENTS

EN PRESENCE D'UN SYNDICALISTE DE PSA AULNAY
(Solidaires Industrie)

Au cinéma Etoile Cosmos
22 avenue de la Résistance, Chelles
Tarif : 5 euros



NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE

le flicage s'accélère



pôlice emploi

Dans le contexte de crise où l'emploi manque cruellement, Pôle emploi (ex Anpe/Assedic) constitue un outil de contrôle social plus redoutable que jamais. Sa mission : réintégrer de force les « improductifs » dans les liens du travail, et surtout du travail précaire.

Afin de généraliser le travail précaire par un chantage à l'indemnité, le patronat se dote en 2001 du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE). Ce PARE établit pour la première fois une responsabilité individuelle du travailleur face à un marché de l'emploi déprimé. Résultat : entre 2001 et 2002, le nombre de radiations augmente de 35%.

En 2006, le Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) introduit le Suivi Mensuel Personnalisé (SMP). Le travailleur privé d'emploi se voit alors contraint de se rendre à un entretien mensuel sous peine de radiation. Résultat : de 2004 à 2006, dans les motifs de sorties de l'ANPE, le nombre de radiations « accidentelles » a augmenté de 30%, celui des radiations administratives (absence à convocation) de 39%, celui des « autres motifs » (sanctions) de 28%, et les entrées en emploi ou en formation... de 2%.

En 2009, la fusion de l'Anpe et du réseau des Assedic crée un organisme unique chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter leur recherche d'emploi :

Pôle Emploi. Prenant acte de l'échec du suivi mensuel personnalisé - un objectif jamais atteint -, Pôle emploi présente un nouveau plan stratégique le 21 juin 2012. Ce plan comporte 2 mesures emblématiques :

1/ Un accompagnement différencié selon les profils :

- accompagnement renforcé pour les plus fragiles : les conseillers chargés de les accompagner devront suivre au maximum 70 personnes (contre 161 en moyenne actuellement),
- accompagnement "guidé" pour ceux qui ont "besoin d'un appui régulier",
- un simple "appui" pour les chômeurs "autonomes" dans leur recherche.

Les "volontaires" se verraient proposer un accompagnement "100% web" et dématérialisé (par e-mail, téléphone, chat).

2/ Le contrôle des chômeurs par des équipes dédiées.

Des expérimentations avec des équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi seront lancées en 2013.

Mais le summum sur le contrôle est atteint par une proposition du directeur général de Pôle emploi, Jean Bassères, qui, seul, fait valider l'expérimentation de la création d'un corps de contrôleurs. Il le dit lui-même : « ils pourront aller jusqu'à contrôler un demandeur d'emploi chez lui et même tracer ses connexions Internet ». Ce qui est totalement illégal.

C'est donc bien une volonté répressive qui est organisée par Pôle emploi.

Pour résister, nous devons nous regrouper. Nous menons une campagne contre le contrôle social des chômeurs en proposant un cadre d'informations juridiques et d'actions collectives pour « stopper les radiations » du Pôle Emploi. Qu'est ce qu'on y gagne ? Beaucoup de bons moments et du contrôle social en moins, parce qu'un précaire qui ramène vingt accompagnateurs quand son conseiller à l'emploi ou son travailleur social le fait chier a de grandes chances qu'on lui foute la paix quelque temps, même en cette période de pressions accrues.

Si vous êtes victime de contrôles, de sanctions ou de radiations, contactez nous ou passez directement à l'une de nos permanences au 1bis impasse Emilie à Chelles, chaque mercredi de 18h00 à 20h00.

Infos Juridiques

Les Licenciements

1/ Les motifs de licenciement

Il existe 3 principaux motifs de licenciement : disciplinaire, non disciplinaire et économique.

Quel que soit le motif de licenciement celui-ci doit reposer sur un élément essentiel : la cause réelle et sérieuse. La cause du licenciement doit être existante, exacte et objective. La cause du licenciement doit être suffisamment sérieuse pour empêcher la poursuite des relations contractuelles. L'absence de cause réelle et sérieuse au licenciement peut donner droit au salarié à une forte indemnité qui peut dans certains cas être égale à 6 mois de salaire au minimum.

La jurisprudence est très fournie en la matière et elle donne de très nombreux cas dans lesquels il n'y a pas de cause réelle et sérieuse au licenciement.

Il existe dans le code du travail des motifs interdits de licenciement.

Lorsque le licenciement concerne un salarié protégé (délégué du personnel, membre du comité d'entreprise, délégué syndical...), l'employeur doit obtenir une autorisation de l'inspecteur du travail pour pouvoir le licencier.

2/ La procédure de licenciement

Après avoir déterminé les motifs suffisamment réels et sérieux pour justifier le licenciement, l'employeur doit avoir effectué la procédure de licenciement. Quel que soit le motif du licenciement invoqué (faute grave ou lourde, économique, inaptitude...), la procédure de licenciement est obligatoire.

La procédure de licenciement comporte nécessairement et obligatoirement :

une convocation à un entretien préalable : son mode de transmission et son contenu sont strictement définis par la loi. La convocation doit mentionner la possibilité pour le salarié de se faire assister lors de l'entretien par une personne de son choix (membre du personnel de l'entreprise ou, en l'absence de représentant du personnel, conseiller du salarié).

un entretien préalable : le délai entre la convocation et l'entretien est d'au moins 5 jours ouvrables,

une lettre de licenciement : la lettre doit obligatoirement mentionner les motifs du licenciement, le délai entre l'entretien préalable et l'envoi de la lettre de licenciement varie en fonction du motif du licenciement.

De plus, il existe des règles et des délais spécifiques à chaque type de licenciement.

L'absence ou l'irrégularité de la procédure de licenciement (absence d'une mention obligatoire, délai non respecté ...) cause nécessairement un préjudice au salarié et lui donne droit à une indemnité qui sera déterminée par le juge des Prud'hommes.

PERMANENCE SYNDICALE + ECRIVAIN PUBLIC

INFOS LOCALES

★ Informer pour Révolter !



<http://onafaim-cnt.blogspot.fr>

La permanence syndicale animée bénévolement par des syndicalistes de la CNT est lieu d'échanges, et d'actions collectives. Vous pouvez passer pour vous informer sur les contrats de travail (CDI, CDD, CAE, INTERIM...), sur les recours face à un licenciement ou une sanction disciplinaire...

Inscrit au Pôle Emploi, ou en projet de ville, vous venez de recevoir un avis de radiation; vous galérez pour toucher le chômage ou le RSA...

Vous souhaitez avoir des conseils sur la manière d'obtenir une formation de votre employeur, du Pôle Emploi, de la région ou du département...

Vous avez besoin d'aide pour la rédaction de documents administratifs, de CV ou de lettres de motivation...

Venez vous renseigner, nous rencontrer pour connaître et faire appliquer vos droits.

TOUS LES MERCREDIS DE 18H à 20H

au 1 bis, impasse Emilie, 77500 Chelles (à 200m du RER Chelles)

contact: 06 59 36 4102 ul.chelles.mlv@cnt-f.org

DROITS BAFOUES YA BASTA !

